

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LOUVATANGE**

**SEANCE DU 17 octobre 2023**

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 7  
- de membres présents : 7  
- de votants : 7

**Date de convocation :**

11/10/2023

**Date d'affichage :**

25/10/2023

**N° de délibération :**

014-2023

L'an deux mil vingt trois, le dix sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Maire.

**Présents :** Jérôme FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN, Martial MATZ, Valérie POCARD, Mickaël REBILLET, Nicolas VUILLEMENOT

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Martial MATZ

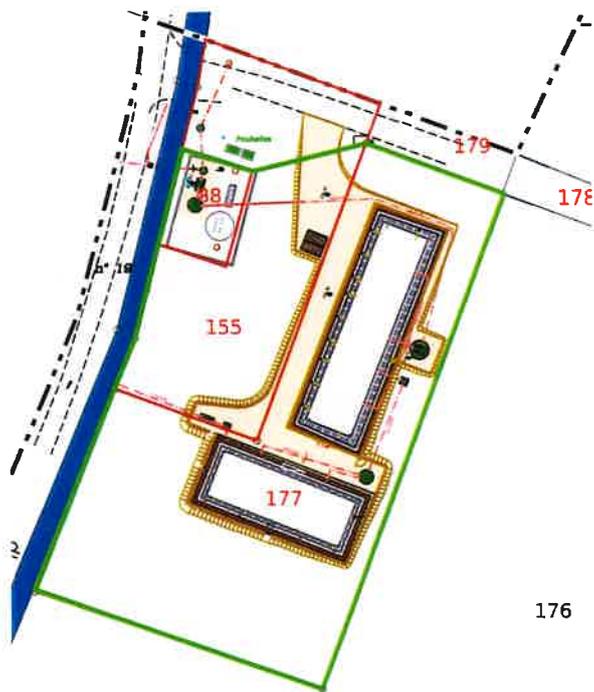
**Objet : Vente terrain station à la Communauté de Communes de JURA NORD**

Vu la délibération 012-2022 validant la vente du terrain de la station cadastré ZA 177,

Vu la modification de l'emprise de la station et de la nécessité de conserver un chemin d'accès pour les maisons se situant à l'arrière ainsi qu'un emplacement suffisant pour les bennes à papier et à verre,

Considérant la proposition de vendre le terrain à la Communauté de Communes JURA NORD à l'euro symbolique,

Considérant la nouvelle proposition de bornage dessinée sur le plan ci-contre (fluo vert)



Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Annule la délibération 012-2022 concernant la vente de la parcelle cadastrée ZA 177,
- Accepte de vendre le terrain de la station délimité par la zone en vert fluo sur le plan ci-dessus,
- Indique que le bornage sera réalisé à la charge de la commune et le nouveau numéro communiqué au Notaire en vue de la rédaction de l'acte,
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

*Pour extrait conforme*

*Le Maire, Gérome FASSET*

